



Transfert de contrats cdi douteux

Par **xsaya**, le **21/12/2009** à **11:34**

Bonjour,

Nous sommes 7 graphistes dans une agence de publicité de 15 employés, notre patron veut nous faire signer un nouveau contrat nous transférant de la société principale à une nouvelle société interne qui s'appelle 'XXX conseil'

A la base il nous avait dit que ce serait une cellule à l'intérieur de cette agence créée pour payer moins de charges du fait que l'entreprise grandit (bon moyen pour eux aussi d'éviter la création d'un syndicat vu le nombre d'employés...).

Sur le nouveau contrat, il est bien stipulé que nous gardons notre ancienneté, que nous n'avons pas de période d'essai, car la plupart sont en CDI depuis quelques années.

Nous voulons savoir, premièrement, si c'est légal.

Deuxièmement, est-ce que le fait qu'il y ait 'conseil' à la fin du nom alors qu'à la base nous sommes une agence de pub, cela change-t-il quelque chose, peut-être au niveau des conventions?

Ils nous ont dit que nous travaillons toujours pour l'agence, que ce n'était qu'une question administrative ce changement mais est-ce vrai? Si non, devrions-nous demander un avenant stipulant que nous travaillons toujours pour l'entreprise principale.

Pour terminer, quel danger risquons-nous à signer un tel contrat ? Si danger il y a... et que devrions-nous vérifier pour ne pas nous faire avoir ?

Merci par avance!!!!